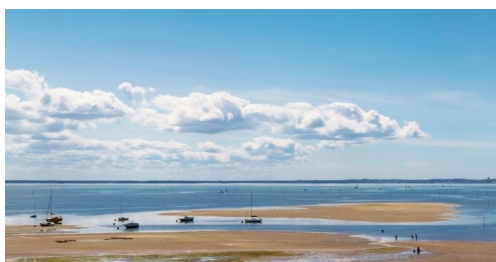




Taxe Mouillages : Un cauchemar pour le Bassin



Crédit Photo tb-pict.com. Pour l'agrandir, cliquer dessus.

L'assemblée nationale a voté hier soir en deuxième lecture par 48 voix contre 27 une redevance sur les mouillages dans les aires marines protégées. L'affaire devient sérieuse et fâcheuse pour les plaisanciers. Il leur faudra payer 20 € par mètre et par jour pour pouvoir aller goûter aux charmes de l'île aux oiseaux, faire un plouf au banc d'arguin, ou essayer de remonter quelques loubines.

Un impact sévère pour l'industrie nautique et touristique

L'impact de cette mesure sera fort auprès des entreprises liées de près ou de loin à la plaisance nautique. Car qui pourra bien se permettre de payer 100 € pour une partie de pêche, quand on connaît les frais inhérents à l'utilisation d'un bateau, même petit ? Avec un montant aussi dissuasif, cela signifie la fin du mouillage sur les côtes du littoral français. Si l'initiative est venue d'un député Corse (Paul Giacomi) pour « protéger les rivages » de l'île de beauté, elle s'étendra à toute la France.

Une redevance pour financer l'Agence des Aires Marines ... qui ressemble fort à une taxe.

Cette redevance est censée financer l'agence des aires marines, celle là même qui supervise la gestion du Parc national marin dont le conseil a été mis en place fin février. Un dossier chaud de plus à discuter au PNM.



Claude Pascal (à droite) lors de l'AG de l'APBA à Lanton, avec la SNSM

L'Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (voir leur site et page FB) avait exprimé son inquiétude lors de son assemblée générale à Lanton voici quelques jours, par la voix de son président Claude Pascal.

Mireille Denechaud, la vice présidente en qualité de représentante de la plaisance motonautique est vent debout contre ce projet, avec la **Fédération** des industries nautiques (FIN), la **Fédération** française des ports de plaisance (FFPP), l'Union nationale des associations de navigateurs (UNAN) et la **Fédération** nationale des **pêcheurs plaisanciers** et sportifs français (**FNPPSF**) Le projet de texte doit repasser par le Sénat.

www.infobassin.com

Pays : France

Dynamisme : 5



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

La FIN déclare : « Ce texte, très proche de l'amendement initial du Gouvernement, crée les conditions d'un véritable divorce entre la communauté de la plaisance et les gestionnaires de l'environnement. Or, les plaisanciers sont des acteurs majeurs de la préservation de l'environnement marin. Désormais, ils considéreront le développement des aires marines protégées, qu'ils appelaient de leurs vœux, comme une menace pour leurs libertés essentielles.

Contrairement aux propos tenus en séance publique, cette mesure ne fait pas l'unanimité en Corse où elle n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les acteurs de la filière nautique et touristique. Le monde de la plaisance ne trouve, dans ces nouvelles dispositions, aucune réponse à ses inquiétudes. Il y demeure fermement opposé et continuera de se mobiliser pour en obtenir le retrait. »

Une action concertée d'envergure n'est donc pas à exclure.

A suivre ...